

1026

MÉCANISME PERMANENT D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS



RAPPORT PROVISOIRE

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'INDICATEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Décembre 2003

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFDS	: Agence du Fonds de Développement Social
APD	: Aide Publique au Développement
CNLS	: Comité National de Lutte contre le VIH/SIDA
DPS	: Direction de la Prévision et de la Statistique du Ministère de l'Economie et des Finances
DSO	: Document de Stratégie Opérationnelle du secteur de l'agriculture
IDH	: Indice de Développement Humain
LPDA	: Lettre de Politique de Développement Agricole
MAEP	: Mécanisme Africain d'Examen par les Pairs
NPA	: Nouvelle Politique Agricole
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PANAF	: Plan d'Actions National en faveur de la Femme
PAREP	: Programme d'Appui pour la Réduction de la Pauvreté
PASA	: Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PDEF	: Programme National pour l'Education et la Formation
PDIS	: Programme quinquennal de Développement Intégré de la Santé et de l'action sociale
PELCP	: Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté
PLP	: Programme de Lutte contre la Pauvreté
PNFR	: Programme National de Foresterie Rurale
PGIES	: Programme de Gestion Intégrée des Eaux et des Sols
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISA	: Programme d'Investissement dans le Secteur Agricole
PMA	: Pays les Moins Avancés

Les contraintes d'ordre économique

- la baisse constante des revenus des paysans qui limite leur capacité d'épargne et d'investissement et accroît leur niveau d'endettement,
- l'inadaptation du crédit rural,

Les contraintes d'ordre technique

- la régression du paquet technologique,
- la régression du niveau d'encadrement des paysans,
- l'utilisation de techniques culturales inappropriées,
- l'insuffisance de semences de qualité,
- la faible productivité du secteur agricole. Occupant plus de 60 % de la population active, l'agriculture ne représente que 20 % du PIB, contre plus de 55 % pour le tertiaire,

SOMMAIRE

INTRODUCTION

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

I. CONTEXTE GENERAL

- Le niveau de sécurité alimentaire
- Les progrès obtenus dans la réalisation des OMD
- L'indice de développement humain
- L'incidence de la pauvreté et des inégalités
- La prévalence du SIDA et des autres maladies transmissibles
- Les disparités dans l'accès à l'enseignement
- La part du budget et du PIB allouée au secteur du développement social
- La prise en compte de la question genre

II. EXAMEN DE LA SITUATION ACTUELLE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

LA SITUATION DE REFERENCE

- Le niveau de sécurité alimentaire
- Les progrès obtenus dans la réalisation des OMD
- L'indice de développement humain
- L'incidence de la pauvreté et des inégalités
- La prévalence du SIDA et des autres maladies transmissibles
- Les disparités dans l'accès à l'enseignement
- La part du budget et du PIB allouée au secteur du développement social
- La prise en compte de la question genre

LES CONTRAINTES MAJEURES

- Le niveau de sécurité alimentaire
- Les progrès obtenus dans la réalisation des OMD
- L'indice de développement humain
- L'incidence de la pauvreté et des inégalités
- La prévalence du SIDA et des autres maladies transmissibles
- Les disparités dans l'accès à l'enseignement
- La part du budget et du PIB allouée au secteur du développement social
- La prise en compte de la question genre

III : PROGRAMMES, PROJETS ET PLANS D'ACTIONS

- Le niveau de sécurité alimentaire
- La prévalence du SIDA et des autres maladies transmissibles
- Les disparités dans l'accès à l'enseignement
- La prise en compte de la question genre
- Les progrès dans la réalisation des OMD et dans l'amélioration de l'IDH
- La prévalence du SIDA et des autres maladies transmissibles

PLAN D'ACTIONS CONCLUSIONS

INTRODUCTION

1- Le MAEP est un outil complexe, mais dont l'efficacité a été démontrée, qui vise à permettre aux Etats membres de l'Union Africaine, dans le cadre du NEPAD, de faciliter l'adoption de politiques, de mesures et de pratiques qui, par l'amélioration du niveau général de bonne gouvernance, favorisent la stabilité politique, la croissance économique, le développement durable et l'intégration économique continentale, régionale et sous-régionale.

2- Le principe de sa mise en place a été recommandé par la Déclaration du NEPAD et formellement validé par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine, lors du Sommet inaugural de cette institution.

A cette occasion, partageant en cela l'opinion dominante des partenaires au développement, les Chefs d'Etats et de Gouvernement, ont rappelé que l'objectif de développement économique et social accéléré et durable assigné au NEPAD ne pouvait être atteint sans un niveau satisfaisant de bonne gouvernance.

De ce fait, les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont décidé de mettre en place un mécanisme d'évaluation et de contrôle de progrès de la bonne gouvernance. Leur choix s'est porté sur le mécanisme dit « **Mécanisme Africain d'Examen par les Pairs** », (MAEP).

3- Lors de l'atelier qui s'est tenu à CAPE TOWN, en AFRIQUE DU SUD, du 28 au 30 juillet 2003, et qui a été entièrement consacré aux questions relatives à l'opérationnalisation du MAEP, un certain nombre de domaines d'étude jugés particulièrement représentatifs de la bonne gouvernance ont été identifiés et retenus. Ces domaines d'étude sont les suivants :

- a. Démocratie et bonne gouvernance,
- b. Gouvernance et gestion économique,
- c. Gouvernance des entreprises,
- d. Développement socio-économique,
- e. Partenariat (volume et qualité de l'aide, cohérence des politiques).

4- L'indicateur « Développement socio-économique », objet du présent rapport, est probablement le plus important de ceux qui ont été retenus. En effet, il est, tout à la fois, l'objectif premier du NEPAD et le principal révélateur de la bonne gouvernance. En effet, toutes les parties prenantes se sont accordées pour considérer qu'il ne saurait y avoir de développement socio-économique durable sans bonne gouvernance ni, du reste, de bonne gouvernance sans développement économique et social.

6- Ces indicateurs sont les suivants :

- a. Le niveau de sécurité alimentaire.
- b. Les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire fixés dans la Déclaration adoptée lors du Sommet Mondial pour le Développement social.
- c. L'indice de développement humain.
- d. L'incidence de la pauvreté et des inégalités.
- e. Les tendances des indicateurs sociaux depuis 1990.
- f. La prévalence du VIH/SIDA et des autres maladies transmissibles.
- g. Les disparités dans l'accès à l'enseignement.
- h. La part du budget et du PIB allouée au secteur du développement social.
- i. La prise en compte de la question Genre.

7- Outre la définition de domaines d'études et l'adoption d'indicateurs pour chacun de ces domaines d'étude, l'atelier de CAPE TOWN a, également, élaboré une feuille de route pour l'opérationnalisation, dans chacun des Etats parties, du processus de mise en place du MAEP.

8- L'Etat du Sénégal fait partie des vingt (20) Etats qui, à la date du 15 décembre 2003, ont adhéré au MAEP.

Dès juin 2003, conformément aux recommandations de l'atelier de CAPE TOWN, et en vue de préparer l'audit que devront réaliser les pairs de sa bonne gouvernance, l'Etat du Sénégal a désigné un point focal, la Direction de la Planification Nationale et de la coordination avec la Planification Régionale du Ministère du Plan et l'a chargée de constituer un groupe de travail largement ouvert à tous les acteurs de la vie socio-économique de la Nation.

9- Ce groupe de travail a été constitué et a démarré ses activités dès le mois de juillet 2003. Il comprend l'ensemble des administrations publiques concernées, la société civile, le secteur privé et de manière générale, tous les acteurs qui, d'une manière ou d'une autre, mènent des actions de développement socio-économique.

10- Le groupe de travail a été chargé, pour chacun des domaines d'étude retenus, d'élaborer un rapport diagnostic sur la situation actuelle de ce domaine d'étude, en mettant l'accent sur les contraintes existantes et en faisant l'inventaire des mesures prises par l'Etat pour lever ces contraintes.

11- A cet effet, le groupe de travail s'est scindé en plusieurs commissions qui se sont attachées les services de consultants indépendants à l'effet de les aider dans cette tâche et dont la mission principale a consisté à :

- a. accompagner chaque Commission dans les travaux de réflexion,
- b. renseigner les indicateurs et les sous-indicateurs répertoriés, avec l'appui du Secrétariat du NEPAD, lors de l'atelier de CAPE TOWN,
- c. rassembler l'ensemble des matériaux nécessaires à la production du rapport,
- d. compléter et approfondir les pré-rapports selon les indications de chaque commission,
- e. synthétiser les pré-rapports en un rapport unique,
- f. faire un résumé du rapport en vue du séminaire de validation.

12- Le présent rapport est donc, conformément à la mission assignée au consultant retenu pour assister la Commission « Développement économique et social », la synthèse des différents pré-rapports élaborés par les différents membres de cette Commission.

METHOLOGIE DE TRAVAIL

Conformément aux termes de référence, le consultant s'est attaché à élaborer le présent rapport à partir :

- des pré-rapports élaborés par les membres de la Commission « Développement économiques et social » qui lui ont été remis. Il s'agit des pré-rapports suivants :
 - pré-rapport sur le niveau de sécurité alimentaire (Commissariat à la Sécurité Alimentaire)
 - pré-rapport sur le suivi des objectifs du Millénaire (Direction de la Planification Nationale en Coordination avec la Planification Régionale du Ministère du Plan et PNUD),
 - pré-rapport sur la situation du développement humain (Direction de la Planification Nationale en Coordination avec la Planification Régionale du Ministère du Plan),
 - pré-rapport sur l'incidence de la pauvreté et des inégalités de revenus sur le développement économique et social (Direction de la Prévision et de la Statistique du Ministère de l'Economie et des Finances),
 - pré-rapport sur l'état de la prévalence du VIH/SIDA (Comité de coordination du PNDS),
 - pré-rapport sur l'état des disparités dans l'accès à l'enseignement (Bureau des Projets et Programmes d'Education du Ministère de l'Education),

- pré-rapport sur la prise en compte de la question genre dans le développement économique et social (Direction de la Famille du Ministère de la Famille, du Développement social et de la Solidarité Nationale),
- des notes prises lors des différents entretiens que les membres de la Commission « Développement économique et social » ont bien voulu lui accorder,
- de l'ensemble de la documentation à laquelle il a pu accéder, notamment :
 - les différents documents de stratégie sectorielle ou transversale qui se rapportent aux questions traitées dans le présent rapport :
 - le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP),
 - le Document de Stratégie de Développement du Secteur Privé (DSP),
 - le Document de Stratégie opérationnelle et Plan-Cadre d'actions pour le développement du secteur agricole (DSO),
 - la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA 1995),
 - la Lettre de Politique Sectorielle du ministère en charge de la Santé et de l'Action sociale (Mars 1997),
 - le Plan stratégique 2002-2006 de lutte contre le SIDA,
 - le Plan National de Développement Sanitaire et Social du Sénégal (PNDS 1998-2007)
 - la Lettre de Politique générale pour le secteur de l'Education et de la Formation (février 2000),
 - le Plan d'Action National 1997-2001 en faveur de la Femme sénégalaise (PANAF 2),
 - les différents documents de programmes et projets en cours d'exécution ou en voie d'achèvement qui se rapportent aux questions traitées dans le présent rapport, et particulièrement :
 - le Programme d'Investissement dans le Secteur Agricole (PISA 1998-1999),
 - le Programme Intégré de Développement de la Santé et de l'action sociale (PDIS 1998-2002),
 - le Programme décennal pour l'éducation et la Formation (PDEF 2000-2010),
 - le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG).

- les rapports d'évaluation des programmes et projets achevés, pour autant que ces évaluations ont pu faire l'objet d'une validation formelle les rendant définitives, accessibles et exploitables.
- divers documents (rapports et études) qui se rapportent aux questions traitées dans le présent rapport, particulièrement :
 - le rapport national 2001 sur le développement humain au Sénégal élaboré sous les auspices du PNUD,
 - l'étude réalisée en octobre 2000 par le Cabinet EMAP sur « l'initiative 20/20 comme option stratégique de développement ».

La question de la forme du présent rapport s'est posée. Deux approches ont été envisagée :

- une approche analytique qui aurait consisté dans une présentation des 9 indicateurs les uns à la suite des autres, en abordant pour chacun d'eux la situation de référence, les contraintes à lever et les solutions envisagées. Cette approche avait le mérite de la simplicité mais présentait, toutefois, l'inconvénient de ne pas permettre d'éviter les redites générées par le chevauchement des champs d'application de certains des indicateurs ayant fait l'objet des pré-rapports.

Ainsi, par exemple, les aspects traités dans le pré-rapport sur « Les progrès obtenus dans la réalisation des OMD » recouvrent les aspects traités dans les pré-rapports relatifs au niveau de sécurité alimentaire, à l'incidence de la pauvreté et des inégalités ou encore aux disparités dans l'accès à l'enseignement, voire à la prévalence du VIH/SIDA et des autres maladies transmissibles. Il en de même pour les aspects traités au titre de l'initiative 20/20;

- une approche synthétique, plus en rapport avec les termes de référence, qui offrait le double avantage d'aller à l'essentiel et d'éviter des redites et des lourdeurs inutiles.

La seconde approche a été privilégiée et de ce fait le présent rapport, en trois parties, comme suit :

- une première partie qui résume le contexte général pour chacun des indicateurs en rappelant, notamment, la problématique que recouvre chaque indicateur et les principaux mécanismes par lesquels l'Etat a, jusqu'ici, entendu résoudre cette problématique,
- une deuxième partie qui présente la situation actuelle (situation de référence) et fait l'inventaire des contraintes majeures qui restent à lever,
- une troisième partie qui récapitule l'ensemble des mesures prises ou à prendre pour permettre de lever ces contraintes majeures et conforter le développement économique et social.

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE GENERAL

La République du Sénégal située à l'extrême ouest du continent africain, dans la zone soudano-sahélienne, couvre une superficie de près de 197.000 km². Elle est limitée au nord par la République Islamique de Mauritanie, à l'est, par la République du Mali, au sud, par les Républiques de Guinée et de Guinée Bissau et à l'ouest, par l'Océan Atlantique qui borde ses côtes sur près de 700 km.

Le Sénégal a un climat de type sahélien marqué par deux saisons nettement tranchées :

- une saison chaude et pluvieuse marquée par la circulation de la mousson, de juin à octobre,
- une saison sèche durant laquelle soufflent les alizés continentaux à dominante nord-ouest.

La pluviométrie est très variable. Elle s'élève jusqu'à 1000 mm par an, environ, au sud, mais descend à moins de 300 mm par an, au nord. La répartition de la pluviométrie explique en partie la division du pays en trois zones climatiques : une zone aride au nord avec une faible pluviométrie, une zone de savane arborée au centre avec une pluviométrie moyenne, et une zone forestière au sud, avec une forte pluviométrie.

Le Sénégal est une République laïque et démocratique dans laquelle la Constitution garantit à tous les citoyens l'exercice des droits fondamentaux universels dont, notamment, celui de choisir librement et régulièrement ceux qui auront la charge de présider aux destinées de la Nation.

Depuis 1996, afin de rapprocher l'administration de ses administrés et de renforcer, à la base, le processus démocratique, le Sénégal est entré dans un processus de déconcentration et de décentralisation du processus de décision. Il compte aujourd'hui 11 régions administratives, 34 départements et 320 communautés rurales.

La population du Sénégal est estimée à environ 10.300.000 habitants au 30 avril 2003, et croît à un rythme annuel de 2,7 %, environ (source : pré-rapport Commissariat à la Sécurité Alimentaire, page 01). Elle est très inégalement répartie selon les régions, la densité de population au km² allant de 4 habitants dans la région de TAMBACOUNDA à plus de 3500 dans la région de DAKAR (DPS 1997). La population est majoritairement composée de femmes (52 %) et de jeunes (près de 60 % de la population a moins de 20 ans). Elle reste encore aujourd'hui majoritairement rurale (60 %), malgré un rythme élevé d'urbanisation évalué à 5 % par an, environ.

Le Sénégal appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA), le revenu national par tête étant estimé, en 2002, à 520 USD, soit 363.000 fcfa. Il occupe selon, l'édition 2002 du Rapport Mondial sur le Développement Humain, le 154^{ème} rang des 173 pays figurant au classement.

L'économie du Sénégal est encore essentiellement basée sur l'agriculture qui occupe 60 %, environ, de la population active. On observe, toutefois, une baisse progressive de l'influence

de l'agriculture sur l'évolution du PIB. Sa part, dans la formation du PIB se situe autours de 20 %, en moyenne, depuis 10 ans, contre plus de 50 % pour le secteur tertiaire.

Depuis 1996, l'économie sénégalaise connaît un taux de croissance annuelle moyen supérieur à 5 %. Et si ce taux a connu une baisse importante en 2002 (2,4 %), en raison des mauvaises performances de l'agriculture, le taux de croissance prévu pour l'année 2003 (6,6 %), compensera le gap et permettra le maintien du taux moyen à son niveau actuel.

La constance de ce taux et son maintien à un niveau nettement supérieur au croît démographique (2,7 %), pendant une durée proche du long terme, marquent l'existence d'un véritable socle de croissance sur lequel il paraît désormais possible de construire de façon durable.

Ils sont également révélateurs des efforts d'assainissement des finances publiques, de réforme du secteur para-public et de l'environnement des affaires et d'amélioration de la bonne gouvernance qui ont été entrepris par l'ensemble des acteurs de l'activité économique, avec le soutien des partenaires au développement, en vue d'améliorer la situation du développement socio-économique en général et dans les secteurs très tôt considérés comme prioritaires tels que la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation ou encore l'amélioration du statut de la Femme, comme l'indiquent l'examen, ci-après, des différents indicateurs.

Le niveau de sécurité alimentaire

La situation de la sécurité alimentaire est fortement marquée par l'évolution de la situation de l'agriculture, celle-ci constituant la principale source de revenus et de produits alimentaires pour la majorité de la population. Elle est, de la même manière conditionnée par le niveau de développement des sous-secteurs de l'élevage, de la pêche, voire de l'agro-foresterie. Quoi que l'Etat du Sénégal ait toujours clairement fait savoir qu'il considérait la sécurité alimentaire comme prioritaire, les performances de l'agriculture en matière, notamment de production céréalière, n'ont, depuis l'indépendance, jamais réellement permis de couvrir entièrement les besoins de consommation, l'Etat ayant toujours recouru aux importations ou à l'aide internationale.

Dès 1984, face à la baisse continue de la productivité de l'agriculture au creusement du déficit alimentaire, l'Etat a mis en œuvre un vaste mouvement de réforme en profondeur du secteur. Il a élaboré et mis en chantier une Nouvelle Politique Agricole (NPA), par laquelle il a confirmé le développement agricole comme vecteur principal de renforcement de la sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Par la suite, l'Etat a élaboré une Lettre de Politique de Développement Agricole sur la base de laquelle il a conçu un programme d'ajustement structurel, le PASA, dans le cadre duquel des mesures telles que le désengagement progressif de l'Etat du secteur productif et des circuits de production, la privatisation, la restructuration des entreprises publiques, la responsabilisation des agriculteurs et la libéralisation des prix et des marchés ont été engagées.

Pour opérationnaliser cette nouvelle stratégie de développement, l'Etat a mis en chantier une série de programmes et de projets dont les plus importants, sont :

- le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR),

- le Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations de Producteurs (PSAOP),
- le Programme de Promotion des Exportations Agricoles (PPEA), venant à échéance fin 2003, après avoir été prolongé d'une année,
- le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA),
- le Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA).

Ces réformes et les différents projets qui en sont la suite ont permis de notables améliorations dans la formation, l'organisation et le fonctionnement du secteur agricole sans, toutefois, parvenir à inverser les tendances : la productivité de l'agriculture n'a cessé de décroître en traînant, une érosion du niveau de revenus des agriculteurs, une baisse généralisée du niveau de qualité des populations rurales et un accroissement de l'insécurité alimentaire avec pour corollaire, un recours massif aux importations.

Les progrès réalisés dans la réalisation des OMD

En septembre 2000, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté la Déclaration du Millénaire. Les objectifs issus de cette Déclaration sont les suivants :

- éliminer la pauvreté et la faim,
- réaliser l'éducation primaire universelle,
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes,
- réduire la mortalité infantile,
- améliorer la santé maternelle,
- combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies transmissibles,
- assurer un environnement viable,
- créer un partenariat mondial pour le développement.

Chacun de ces objectifs est assorti de cibles chiffrées qui doivent être atteintes dans un délai de 25 ans (1990-2015), d'indicateurs pour mesurer les progrès réalisés dans chaque domaine, et des besoins en financement nécessaires à leur réalisation.

Il y a, à quelques exceptions près, une identité parfaite entre les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les indicateurs retenus dans le cadre du volet « Développement économique et social ». Aussi, en verrons-nous les détails de leur degré de réalisation, tout au long de ce rapport, lors de l'examen de chacun des indicateurs de développement socio-économique.

L'indice de développement humain

Le développement humain est mesuré par un indicateur composite appelé indice de développement humain (IDH) qui est une moyenne simple comportant 3 éléments :

- la longévité (espérance de vie),
- le niveau de vie (PIB réel par habitant exprimé en parité de pouvoir d'achat),
- le niveau d'éducation (moyenne pondérée du taux d'alphabétisation des adultes de plus de 24 ans (2/3) et du taux brut de scolarisation (1/3)).

La valeur de l'IDH indique, pour chaque pays, la distance qui reste à parcourir pour atteindre des objectifs précis et standardisés et notamment :

- une durée de vie de 85 ans,
- un niveau de revenu décent (ce revenu est plafonné à 6154 USD, pour le Sénégal),
- l'accès à l'éducation pour tous.

Plus l'IDH est proche de 1, plus la qualité de vie s'améliore.

En 2002, le Sénégal a occupé, selon l'édition 2002 du Rapport Mondial sur le Développement Humain, le 154^{ème} rang sur les 173 pays figurant au classement.

L'incidence de la pauvreté et des inégalités

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui, de ce fait, autorise plusieurs approches différentes.

L'approche retenue, sur laquelle repose aujourd'hui la politique de lutte contre la pauvreté met l'accent sur la satisfaction des besoins de base. La pauvreté est mesurée à partir :

- de données objectives : le revenu monétaire des ménages,
- de données subjectives : la perception qu'ont les ménages de leur situation.

La prévalence du SIDA et des autres maladies transmissibles

Le Sénégal a compris très tôt la grave que constituait le VIH/SIDA pour les populations et l'activité économique. De ce fait, il a pris, sans attendre, des mesures destinées à organiser une riposte efficace.

Dès qu'est apparu au Sénégal, en 1986, le premier cas officiel de SIDA, le Gouvernement a mis en place, le, un Comité National de Lutte contre le SIDA (23 octobre 1986) lequel a élaboré un Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS).

Ce comité a reçu l'appui des partenaires au développement qui, à cet effet, se sont organisés en un Comité mixte de suivi et de coordination présidé par le PNUD et élargi par la suite aux ministères en charge de la Santé et de l'Economie et des Finances. Depuis juin 1996, pour accroître le niveau d'efficacité de leurs interventions et en améliorer la coordination, les agences des Nations-Unies se sont également constituées en un groupe thématique, l'ONUSIDA.

De 1986 à 2003, les programmes se sont succédés permettant au Gouvernement, avec l'appui de la société civile, fortement mobilisée et active dans la lutte contre le VIH/SIDA, de maintenir le taux séroprévalence à moins de 3 %, seuil à partir duquel l'épidémie se développe de façon accélérée et devient difficilement maîtrisable.

Les disparités dans l'accès à l'enseignement

L'Education et la Formation ont toujours constitué pour l'Etat, des enjeux majeurs de sa politique de développement économique et social. C'est à ce titre qu'il consacre à ce secteur, entre 30 et 33 % de son budget annuel.

Dès 1991, l'Etat s'est doté d'une loi d'orientation, la loi n° 91-22 du 16 février 1991, qui visait à apporter au système éducatif les réformes nécessaires à une amélioration de ses performances. Cette loi et les réformes auxquelles elle a donné lieu ont permis d'enregistrer des résultats positifs mais qui sont restés largement en deçà des besoins en raison de la résurgence d'un certain nombre d'insuffisances liées, d'une part, à la faiblesse de l'accès à l'éducation, à l'insuffisance du rendement et de l'efficacité interne du système éducatif et, d'autre part, à une organisation et une gestion peu rationnelles des ressources.

En effet, ces réformes (classes à double flux dans les zones urbaines, classes multigrades dans les zones rurales à faible densité de population, recours à des instituteurs adjoints de niveau brevet puis à des vacataires, etc), assorties d'un accroissement notable des ressources publiques allouées à l'Education en dépit d'un contexte macro économique difficile, ont généré des gains de productivité substantiels, et ont permis de faire face à l'accroissement de la population scolaire (+ 3,4 % par an, entre 1990 et 2000), et de porter le TBS de 59 % en 1995, à 63 % en 2000.

Toutefois, elles n'ont permis ni d'assurer une éducation pour tous, ni d'endiguer la forte dégradation du niveau de qualité des enseignements, notamment au niveau du primaire, attestée par les évaluations qualitatives des résultats des élèves réalisées dans le cadre du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs des pays de la CONFEMEN.

Aussi, l'Etat a-t-il décidé, en 2000, de recentrer sa politique sur le renforcement du système éducatif, en mettant l'accent sur la formation de base, l'enseignement technique et la Formation professionnelle. A cet égard, l'Etat a marqué sa volonté de changer de cap en élaborant, en février 2000, une lettre de politique générale rendue opérationnelle par l'élaboration d'un Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), axé sur :

- l'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation en matière de compétences utiles à la vie,

- la consolidation des capacités à dispenser une éducation pertinente et de qualité à tous les niveaux,
- la création des conditions pour une coordination efficace des politiques et des programmes d'éducation,
- la rationalisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources.

Ce programme concernait l'ensemble des niveaux du système éducatif dont il programme l'évolution pour la décennie, dans une perspective de scolarisation primaire universelle à l'horizon 2010, accompagnée d'un élargissement progressif de l'accès à l'enseignement moyen (collèges) et d'un redressement qualitatif de l'ensemble du système éducatif.

Il visait également à réduire les disparités existantes, entre filles et garçons, entre zones urbaines et zones rurales, ou encore, entre les différents niveaux du système éducatif.

La part du budget et du PIB allouée aux secteurs du développement social

L'initiative 20/20 adoptée en mars 1995, à COPENHAGUE, lors du Sommet mondial sur le développement social demande aux Gouvernements des pays donateurs et à ceux des pays en développement de consacrer, respectivement 20 % de leur budget national et 20 % de l'Aide Publique au Développement (APD) à l'amélioration des Services Sociaux de Base (SSB) dont on admet que leur accès universel est primordial pour réduire la pauvreté.

Ces Services Sociaux de Base concernent, notamment :

- les soins de santé primaires,
- la santé de la reproduction,
- la nutrition,
- l'eau potable,
- l'environnement,
- l'éducation de base.

Adoptée par les différentes rencontres qui ont suivi le sommet mondial sur le développement social, de 1995 à 1998, ainsi que par la plupart des institutions internationales d'aide au développement, l'initiative 20/20 est devenue, pour l'ensemble de la Communauté internationale, la question prioritaire du développement humain durable.

L'adoption de l'initiative 20/20 introduit des « normes » en matière de dépenses publiques au niveau global du budget national et recommande que l'accent soit mis sur la nécessité de préserver certaines dépenses qui ont un impact sur le développement et sur les conditions de vie des catégories sociales les plus défavorisées. Cela suppose une réduction de certains postes budgétaires qui peut atteindre, parfois, des niveaux importants et une réallocation, à l'intérieur des services sociaux, en faveur des services sociaux de base.

La prise en compte de la question genre

L'Etat du Sénégal s'est très tôt penché sur le statut de la Femme dans la société sénégalaise. Dès 1972, il a obtenu de l'Assemblée nationale, le vote d'un Code de la Famille qui, en lui reconnaissant des droits nouveaux et en lui conférant un véritable statut au sein de la Famille, a constitué une véritable avancée.

En 1978, le Gouvernement a mis en place un mécanisme de promotion de la Femme et, en 1982, a élaboré le premier Plan d'Action National en faveur de la Femme (PANAF). C'est dans ce contexte que :

- de nombreuses associations féminines seront créées, de même que des Groupements féminins puis des Fédérations ;
- seront introduits, avec l'aide de l'Etat et des partenaires au développement, des équipements d'allègement du travail domestique qui vont permettre aux femmes de dégager du temps libre pour se consacrer à des activités génératrices de revenus ;
- sera instituée une Quinzaine nationale de sensibilisation et de promotion de la Femme ;
- seront élaborés et exécutés de nombreux projets spécialement dédiés aux femmes et destinés à lever les handicaps dont elles souffrent en matière, notamment, économique, de santé ou encore d'éducation.

En 1997, un deuxième PANAF sera élaboré à l'achèvement du premier programme. Il interviendra après qu'une évaluation précise ait été faite du précédent Programme et qui fait apparaître un diagnostic sévère de la situation de la Femme malgré les améliorations obtenues. En particulier, les contraintes suivantes furent identifiées :

- en matière économique, malgré la reconnaissance de la position centrale de la Femme dans le développement durable et l'importance reconnue à son travail dans le discours officiel, son travail demeure, en pratique, largement sous-estimé et sous-évalué.

De même, lorsque les stratégies de développement sont élaborées, la dimension genre n'y est pas prise en compte.

En outre, les femmes demeurent largement plus exposées que les hommes au chômage et au sous-emploi, sont sous-représentées, tant dans l'Administration et les Corps constitués de l'Etat que dans les entreprises publiques ou privées ;

- en matière d'éducation, les femmes continuent à souffrir d'importantes disparités. En 1995, le TBS des filles, de 55 %, reste inférieur à celui des garçons qui se situe à 64 %. La prédominance des garçons est encore plus marquée lorsque l'on passe en revue les différents niveaux du système éducatif :

- o 16,1 % pour les filles dans l'enseignement moyen, contre 27,6 % pour les garçons, en 1995,

- 23,8 % pour les filles dans les établissements de formation professionnelle, contre 76,2 % pour les garçons, en 1995,
- 78 % de non alphabétisées chez les femmes contre 63 % pour les hommes, en 1995.
- en matière de santé, le sort de la Femme reste encore éminemment préoccupant :
 - aucune femme médecin-chef de région en 1995,
 - 510 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes,
 - le taux de malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes est élevé malgré la mise en place d'un programme de lutte contre la malnutrition,
 - la fécondité reste mal maîtrisée malgré l'existence d'un Programme National de Planification Familiale depuis novembre 1993,
 - certains aspects de la santé de la femme restent toujours insuffisamment pris en compte par l'Etat : santé scolaire, santé bucco-dentaire, santé mentale, santé des femmes travailleuses,
 - il n'existe pas de programmes spécifiques de lutte contre certaines pratiques néfastes à la santé de la femme : excisions et violences contre les femmes, notamment.

Pour lever ces contraintes majeures, le deuxième PANAF sera articulé autour des axes prioritaires suivants :

- la promotion économique des femmes,
- l'accroissement du taux de scolarisation des filles et du niveau d'éducation des femmes,
- la valorisation du rôle et de la place de la femme dans la société et le renforcement de sa participation dans la gestion économique et politique de la Nation,
- le renforcement des mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes.

DEUXIEME PARTIE : EXAMEN DE LA SITUATION ACTUELLE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

LA SITUATION DE REFERENCE

D'une manière générale, si comme rappelé en première partie, de nombreux efforts ont, très tôt, été entrepris par l'Etat pour améliorer la situation des différents indicateurs de développement socio-économique, force est de reconnaître que malgré ces efforts et le retour de la croissance, la situation du développement économique et social n'est pas encore réellement satisfaisante comme en témoigne la situation actuelle de ces indicateurs et les nombreuses contraintes encore existantes, dont l'examen fait l'objet de la présente deuxième partie du présent rapport.

Le niveau de sécurité alimentaire

Les enquêtes les plus récentes sur l'approvisionnement des ménages indiquent que les besoins nutritionnels d'une fraction importante de la population ne sont pas satisfaits. La malnutrition touche plus particulièrement les femmes et les enfants, notamment dans les régions les plus affectées par la pauvreté : KOLDA, FATICK, KAOLACK, TAMBACOUNDA, ZIGUINCHOR et LOUGA. Par ailleurs, un certain nombre de villages de ces régions sont considérés comme des zones à risques alimentaires.

En raison du taux démographique et de l'urbanisation, la demande de produits agricoles augmente régulièrement tandis que la production a tendance à stagner, voire à baisser. Il en résulte que la production de céréales ne parvient pas à couvrir les besoins en céréales et que le taux de couverture a tendance à s'effriter. Il est aujourd'hui, en 2003, de **35,15 %** seulement. De ce fait, à l'heure actuelle, environ 30 % de la population (DSO du secteur agricole, page 9) ne dispose pas des 185 kg/an de céréales qui constituent le minimum indispensable en matière d'alimentation.

Pour combler le déficit céréalier, on a recours à des importations massives de riz et de blé qui occasionnent des pertes importantes de devises et un déficit en forte croissance de la balance commerciale. Au demeurant, ces importations de riz ont modifié les habitudes alimentaires des habitants et le riz est devenu un élément prépondérant de la sécurité alimentaire.

Si l'on se réfère au tableau ci-après élaboré par les services du Commissariat à la sécurité Alimentaire sur la base des chiffres fournis par la Direction de l'Agriculture et celle de l'analyse, de la prévision et des Statistiques du Ministère en charge de l'Agriculture et par la Direction du Commerce Intérieur du Ministère du Commerce, la situation est plus que préoccupante.

Le déficit céréalier est un déficit structurel, dont l'ampleur est aujourd'hui telle, que même les importations, en hausse de près de 170 % depuis 12 ans ne parviennent plus à résorber. Dans ces conditions, l'hypothèse d'une pénurie alimentaire majeure ne peut être entièrement écartée et il apparaît urgent que des mesures énergiques de relance de la production de céréales locales soient prises.

Le plan de relance de la production de maïs, initié par Le Chef de l'Etat et mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et dont les résultats sont éloquentes, est une parfaite illustration de

ce qui pourrait être envisagé pour l'ensemble du secteur céréalier. Il montre que la résorption du déficit alimentaire demeure possible lorsqu'existe une volonté politique forte.

	Production céréalère	Besoins en consommation	Taux de couverture	Importations	Aide alimentaire	Total disponibles	Ecart (en tonnes)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
			(1)/(2)			(1)+(4)+(5)	(6)-(2)
1990-1991	797.774	1.405.677	56,75 %	595.043	56.727	1.449.544	+43.867
1991-1992	785.309	1.448.630	54,21 %	511.740	64.628	1.361.677	- 86.953
1992-1993	729.560	1.482.608	49,21 %	547.998	48.295	1.325.853	- 156.755
1993-1994	898.706	1.522.638	59,02 %	480.990	35.711	1.415.407	- 107.231
1994-1995	789.240	1.546.865	51,02 %	612.480	28.030	1.429.750	- 117.115
1995-1996	886.029	1.590.591	55,70 %	611.500	9.314	1.506.843	- 83.508
1996-1997	828.631	1.662.065	49,86 %	735.000	8.926	1.572.557	- 89.508
1997-1998	644.841	1.664.630	38,74 %	772.180	1.927	1.418.948	- 245.682
1998-1999	617.382	1.708.290	36,14 %	862.490	11.325	1.491.197	- 217.093
1999-2000	788.556	1.754.414	44,95 %	728.872	14.374	1.531.802	- 222.612
2000-2001	845.770	1.801.783	46,94 %	872.631	5.774	1.724.175	- 77.608
2001-2002	773.988	1.855.303	41,72 %	1.042.529	16.689	1.833.206	- 22.097
2002-2003	667.883	1.900.320	35,15 %	999.184	6.526	1.673.593	- 226.727

Source : Commissariat à la Sécurité alimentaire. Pré-rapport Page 4

La situation est la même en ce qui concerne les protéines animales. Les ratios actuels de consommation de produits de l'élevage (viande, œufs, lait) et de produits halieutiques sont inférieurs aux ratios convenus :

- le niveau de consommation de viande est de **11,5 kg** par habitant et par an,
- le niveau de consommation d'œufs est de **18 unités** par habitants et par an,
- le niveau de consommation de lait est de **21 litres** par habitant et par an,
- le niveau de consommation de produits halieutique est de **25 kg** par habitant et par an.

De ce fait, environ 30 % de la population ne dispose pas des 2400 calories par jour et par personne, qui sont le seuil en deçà duquel, il y a une situation de malnutrition.

S'agissant du cas particulier des enfants, les pré-rapports indiquent que 20 % de ceux d'entre eux qui ont moins de 5 ans souffrent de malnutrition. Certes, les causes de la malnutrition sont multiples et la pauvreté des ménages y joue un grand rôle, mais l'insuffisance globale de ressources alimentaires due à la faiblesse de la production nationale peut également être incriminée.

Les progrès dans la réalisation des OMD

La réalisation des OMD, au plan formel, en est à ses débuts puisque ce n'est qu'en septembre 2000 que les objectifs de développement ont été définis et en 2003 que les articulations entre

le Xème Plan de Développement économique et social, les OMD et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, qui permet de les opérationnaliser, ont été examinées.

Désormais, la situation de référence des OMD est bien connue, les mesures et actions et les besoins en financement nécessaires à leur réalisation sont clairement déterminés. Le Gouvernement évalue à 2373 milliards de fcfa environ, les besoins de financement pour la réalisation des OMD pour la période 2003-2015. Les besoin de financement additionnel s'élèveraient à environ 182,7 milliards de fcfa par an sur la période 2003-2015, soit environ 50 % de l'APD, ressources PPTE comprises.

Le tableau ci-après répartit les besoins de financement par objectif.

OBJECTIFS POUR LE DEVELOPPEMENT DU MILLENAIRE	Besoins financiers annuels (en milliards de fcfa)	Besoins financiers cumulés pour la période 2003-2015 (en milliards de fcfa)
Eliminer l'extrême pauvreté.	55	714
Assurer l'Education primaire pour tous.	5	64
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	0,4	5
Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	13,5	176
Améliorer la santé maternelle.	1,2	15
Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies.	14	183
Assurer un environnement durable.	29,3	380
Améliorer l'accès à l'eau potable.	16	209
Assurer la sécurité alimentaire.	20,8	270
Consolider la partenariat mondial pour le développement	27,5	357
TOTAL	182,7	2373

Source : Direction de la Planification Nationale et de la Coordination avec la Planification Régionale du Ministère du plan/PNUD : Rapport de suivi des OMD - Mai 2003

S'agissant du cas particulier de l'accès à l'eau potable, qui est un indicateur spécifique aux OMD et qui n'a pas été retenu par le MAEP comme un indicateur à part entière, comme l'est la sécurité alimentaire ou la prévalence du VIH, il convient d'indiquer que depuis que ce secteur a été en grande partie privatisé, sa situation de référence s'est nettement amélioré.

Le secteur de l'hydraulique est structuré autour de 3 pôle principaux :

- le gestion et la planification des ressources en eau,
- l'Hydraulique urbaine et l'Assainissement,
- l'Hydraulique rurale.

Trois sociétés interviennent, à titre principal, dans ce secteur : la SONES, qui est une société de patrimoine dont les capitaux sont majoritairement publics, la SDE, qui est une société de droit privé et l'ONAS qui a en charge la gestion de l'Assainissement.

Le taux d'accès à l'eau potable est globalement satisfaisant. Il est 88,9 % en zone urbaine en 2001. Ce taux est en baisse puisqu'il était de 91 %, en 1998 (QUID).

S'agissant de l'accès à l'eau potable en zone rurale, il s'est fortement amélioré passant d'un taux de 49 % en 1996 à 68 % en 2001 (QUID).

De même, au niveau national, 87,9 % de la population met moins de 15 minutes pour accéder à l'eau potable, ce qui est révélateur des efforts consentis par le secteur privé, par l'Etat et les collectivités en la matière.

Pour 2010, l'Etat s'est engagé pour un accès à l'eau potable de 35 litres/jour/habitant et, à cet effet, a lancé un programme de forages équipés pour les villages de plus de 1000 habitants.

Le tableau ci-après résume l'ensemble des progrès obtenus ou à obtenir ou à réaliser dans la réalisation des OMD.

Objectif	Indicateurs	2000	2001	2002	2015
Eliminer l'extrême pauvreté.	Proportion de la population disposant de moins de 2400 calories par jour		65 %		25 %
	Indice d'écart de la pauvreté	15,55	16,73		5
	Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	6,4 %	-		15 % au moins
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	20 %	-		3 %
	Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	53,9 %	-		25 %
	Indice de pauvreté humaine	-	47,9 %		20 %
	Indice de développement humain	-	0,423		0,6
Assurer l'Education primaire pour tous.	Taux net de scolarisation dans le primaire	-	56,7 %	-	90 %
	Taux brut de scolarisation dans le primaire	68,3 %	69,4 %	71,6 %	100 %
	Proportion d'élèves achevant le cycle primaire complet (5 ans)	-	-	56,4 %	80 %
	Taux brut de scolarisation au préscolaire	3 %	-	-	100 %
	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	-	50,4 %	54,6 %	100 %
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	Rapport filles-garçons dans l'enseignement.				
	Prescolaire		1,10	1,11	
	Elémentaire		0,92	0,91	
	Moyen		0,67	0,69	
	Secondaire		0,61	0,59	
	Supérieur		0,40	0,40	
	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans (indice de parité)		0,6	0,7	
	Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	-	10,6	-	
	Proportion de sièges occupés par des femmes à l'Assemblée nationale		24 %	24 %	
	Proportion des postes de responsabilité occupés par des femmes au niveau de toute				

	la pyramide sanitaire PS CS Comité District MC RM M ADJ RM EPS CA EPS Programme Division Direction Cabinet		0 1 0 1 0 1 0 1 0 2	0 1 0 1 0 1 0 2	
Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	142,5 pour 1000		47 pour 1000	
	Taux de mortalité infantile	63,5 pour 1000			21,16 pour 1000
	Taux de mortalité juvénile	98 pour 1000			50 pour 1000
	Proportions d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	52,6 %		98,5 %	100 %
	Proportion d'enfants de moins de 15 ans vaccinés contre la rougeole			98,5 %	100 %
Améliorer la santé maternelle.	Taux de mortalité maternelle	510 pour 100.000 (1992)			127,5 pour 100.000
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié		49 %		90 %
Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies.	Taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes de 15 à 24 ans	1,4 %			1 %
	Taux d'utilisation de la contraception		8,2 %		40 %
	Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui déclarent utiliser un préservatif lors des rapports sexuels avec un partenaire irrégulier.	Total 46 % Femmes 24 % Hommes 53 %	-	-	-
	Nombre d'enfants orphelins du SIDA		20.000	-	-
	Taux de prévalence du paludisme	40,7 %			1 %
	Létalité hospitalière du paludisme	4 %	-	-	-
	Proportion de la population vivant en zones à risque qui utilisent des moyens de protection et ds traitements efficaces contre le paludisme	1,6 %	1,7 %		60 %
	Proportion de la population de moins de 5 ans vivant en zones à risque qui utilisent des moyens de protection (moustiquaires imprégnées)	1,67 %	1,7 %	-	-
	Proportion de femmes enceintes vivant en zones à risque ayant bénéficié de traitements efficaces, à domicile, contre le paludisme	1,67 %	1,7 %		60 %
	Proportion de la population de moins de 5 ans vivant en zones à risque ayant bénéficié de traitements efficaces contre le paludisme	49 %	-	-	100 %

	à domicile				
	Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie	0,96 pour 1000	-	-	-
	Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitement de brève durée sous surveillance directe	5 %	-	-	100 %
	Proportion de postes de santé où les cas de tuberculose sont détectés et soignés dans le cadre de traitement de brève durée sous surveillance directe	5 %	-	-	100 %
	Proportion de cas de tuberculose pulmonaire à frottis positif (TPM+) guéris		62 %		95 %
Assurer un environnement durable.	Proportion de zones forestières	11.900 millions d'ha			12.800 millions d'ha
	Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité	8 % de la superficie nationale			12 % de la superficie nationale
	PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) Consommation d'énergie ligneuse	56 % de l'énergie totale	-	-	-
	Emission de dioxyde de carbone et de CFC par habitant				
	Séquestration de CO2 (en tonnes pour 250 ha)	19.500 tonnes			413.000 tonnes
	Elimination de CO2 (en kg/hbt/an)	425,6 équivalent CO2			0
	Emission de CFC	177			
	Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement				
	Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements				
Améliorer l'accès à l'eau potable.	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable et disposant de 35 litres/jour.			56 %	78 %
	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable et disposant de 35 litres/jour en milieu urbain		89,9 %		
	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable et disposant de 35 litres/jour en milieu rural		68 %	78 %	89 %
	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable et disposant de 35 litres/jour en milieu rural				
	Nombre de localités couvertes				
	Nombre de villages couverts				
	Nombre de village de plus de 1000 habitants sans eau potable				
	Population ayant accès aux bornes fontaines en milieu urbain				
	Population ayant accès aux branchements sociaux en milieu urbain				

Assurer la sécurité alimentaire.	Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans		20 %		3 %
	Taux de couverture par productions nationales		42 %		-
	Taux de couverture par disponibilités locales 2001/2002		52 %		-
	Déficit net		108		-
Consolider le partenariat mondial pour le développement	Proportion de l'APD consacrée aux SSB				20 %
	Economie PPTE en milliards de fcfa	4,25	21,2	21,4	-
	Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services	13,3	14,9	10,6	-
	Ratio dépenses sociales (éducation de base et santé primaire) sur dépenses budgétaires	10 %	10 %	-	20 %
	Taux de chômage des 15-24 ans	-	18,2 %		
	Global		23,6 %		
	Hommes		15,3 %		
	Femmes		22 %		
	Urbains		12,4 %		
	Ruraux				
	Nombre de ligne téléphoniques pour 1000 habitants				
	Total	151	750	-	-
	Fixe		188	-	-
	Cellulaire				

L'indice de développement humain

Le tableau ci-après nous permet d'avoir un aperçu des tendances depuis 1990 et de la situation actuelle de l'indice.

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Espérance de vie	50	50,5	51	51,5	52	52,5	53	53,5	52,3	52,3	54
Alphabétisation	28	29,6	31,2	32,8	34,4	36	37,6	39,2	47,2	48,6	51,1
Scolarisation	57,1	56,8	55,8	54,3	54,4	54,6	57	59,7	61,5	65,5	68,6
Niveau d'éducation	0,377	0,387	0,394	0,400	0,411	0,422	0,441	0,460			
PIB réel par habitant (en USD)	680	660	656	623	626	633	656	676	631,3	645,7	686,7
IDH	0,301	0,304	0,312	0,313	0,330	0,339	0,350	0,416	0,422	0,424	0,436
Classement			152/174		160/174	158/174		153/174	155/173	145/162	154/173

Les chiffres indiquent une progression quasi continue de l'IDH qui, malgré tout, reste encore très faible puisqu'il se situe, en 2000, à 0,436 et que le Sénégal est au 154^{ème} rang des 173 pays figurant au classement.

L'incidence de la pauvreté et des inégalités

Selon les chiffres disponibles (Enquêtes ESAM 1995 et QUID 2001,) et sur la base de données strictement objectives (le revenu monétaire des ménages), le Sénégal comptait 33 % de ménages pauvres en 1992, 58 % en 1995 mais 53,9 % en 2000. Il s'en infère que la

pauvreté a reculé ces dernières années, probablement par l'effet combiné d'un retour à une croissance durable, supérieure au croît démographique, d'une amélioration nette du cadre macro - économique et de l'amélioration de la gouvernance.

Telle n'est pourtant pas la perception des populations qui ont le sentiment que la pauvreté ne cesse de s'étendre. En effet, selon les résultats de l'enquête de perception réalisée en 2001 (EPPS 2001) 65 % des ménages interrogés se considèrent comme pauvres voire comme très pauvres. Et ils sont 64 % à considérer que la pauvreté s'est aggravée ces dernières années.

Quoi qu'il en soit, avec 53,9 % de ménages pauvres, la pauvreté reste massive et handicapante pour l'économie nationale. Elle est également une source potentielle de forte instabilité sociale, d'autant que la croyance en un appauvrissement continu est générale et fortement ancrée.

La pauvreté est moins présente à Dakar (20 % des ménages sont pauvres) et dans les agglomérations urbaines en général (38,7 % des ménages) que dans les zones rurales où elle touche près de 80 % des ménages. Cette caractéristique rurale de la pauvreté est confirmée et amplifiée par les indicateurs de profondeur (32,5 % en zone rurale contre 6,9 % en zone urbaine, en 2000) et de sévérité (16,5 % en zone rurale contre 2,4 % en zone urbaine, en 2000).

La pauvreté massive encore existante s'accompagne d'une inégalité particulièrement marquée dans la répartition des revenus. 60 % des ménages les plus pauvres se partagent 23 % du revenu total. A l'inverse, 20 % des ménages les plus riches se partagent près de 60 % du revenu total de la Nation. Ainsi, les ménages les plus riches ont un revenu moyen 19 fois supérieur à celui des ménages les plus pauvres.

Cette inégalité dans la répartition des revenus revêt, également, une caractéristique rurale : les zones rurales, avec 61 % de la population totale, contribuent pour 21 % seulement, à la formation du PIB et ont, de ce fait, un revenu par tête très largement inférieur à celui des zones urbaines.

La prévalence du VIH/SIDA et des autres maladies transmissibles

Le taux actuel de séroprévalence du VIH/SIDA est de 1 % (ONUSIDA 2002), en baisse constante depuis quelques années. Il est parmi les taux les plus bas enregistrés jusqu'ici en Afrique sub-saharienne et correspond à l'objectif assigné au Programme National de lutte contre le VIH/SIDA de contenir l'épidémie au dessous de la barre des 3 % de séroprévalence, seuil à partir duquel l'épidémie devient difficilement contrôlable.

Si la situation n'est pas réellement alarmante, la poursuite des actions de sensibilisation et de prévention s'impose. En effet, l'expérience d'autres pays, en particulier de certains pays européens montre qu'une réduction des activités de sensibilisation induit quasi automatiquement une augmentation des comportements à risque et, conséquemment, une remontée du taux de séroprévalence.

S'agissant du paludisme, celui-ci reste encore la première cause de décès dû à une maladie et constitue un problème majeur de santé publique. A l'heure actuelle, le paludisme sévit à

l'état endémique. Chaque année, se sont plus de 600.000 cas qui sont enregistrés dans les structures de santé dont 20 % de cas graves (paludisme résistant, notamment). Les décès dû au paludisme sont estimés à 8000 par an, environ.

La disponibilité des moustiquaires imprégnées reste encore largement insuffisante et les enfants sont, de ce fait, particulièrement atteints par le paludisme. Seul 1,7 % des enfants de moins de 5 ans se protège en utilisant une moustiquaire.

En ce qui concerne la tuberculose, 8934 cas de tuberculose ont été identifiés en 2000 et le taux de détection des cas de tuberculose pulmonaire à frottis positif est de 60,6 pour 100.000.

La prévalence du VIH dans les groupes de malades tuberculeux varie de 1,7 % à 17,2 %, selon les régions. La revue du programme de lutte effectuée en 2001 a révélé un faible taux de guérison à 62 %, un taux de perdu de vue de 29 % et, surtout, a clairement démontré que la stratégie DOTS n'est pas appliquée de manière systématique et effective dans l'ensemble du pays.

Les disparités dans l'accès à l'enseignement

Malgré les nombreuses réformes entreprises et l'accroissement du volume de ressources publiques allouées au secteur de l'Education, qui ont permis d'en améliorer les performances quantitatives, la situation de ce secteur demeure problématique et l'importance de la poussée démographique nécessite que les efforts soient poursuivis et intensifiés.

Comme l'indique le tableau ci-après, le TBS global s'est amélioré et se situe désormais à 71,6 % de la population scolarisable.

S'agissant des disparités entre filles et garçons dans l'accès à l'éducation, ce tableau montre que celles-ci se sont, tous niveaux confondus, globalement estompées. En réalité, si le retard des filles dans l'accès à l'enseignement primaire a été entièrement comblé, il n'en n'est pas de même dans l'enseignement moyen général et technique, dans l'enseignement supérieur et dans les filières de formation professionnelle, où les disparités restent fortes.

Evolution des TBS, de 1991 à 2003

TBS	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	02/03
Taux brut global	55,8 %	54,3 %	54,4 %	54,6 %	57 %	59,7 %	61,7 %	65,5 %	68,3 %	69,4 %	71,6 %
Taux brut garçons	62,7 %	62,7 %	62,8 %	62,7 %	64,3 %	66,6 %	68 %	73,1 %	73,5 %	73,9 %	79,3 %
Taux brut filles	46,6 %	45,9 %	46,1 %	46,6 %	49,8 %	52,9 %	55,5 %	58,1 %	63 %	54,8 %	72,3 %

Source : DPPE/MEN

De même, les disparités régionales qui existaient jusque là se sont fortement estompées. En 1991, 7 régions sur 10 avaient un TBS inférieur à la moyenne nationale. En 2003, seules 4 régions : DIOURBEL, KAOLACK, LOUGA et FATICK, ont encore un TBS inférieur à la moyenne nationale. Au demeurant, le TBS de ces 4 régions s'est amélioré plus fortement que la moyenne nationale et s'enrapproche.

En ce qui concerne le taux d'analphabétisme, celui-ci a considérablement chuté, passant de 60,2 % de la population totale en 1995, à 48,9 % en 1999. Dans ce domaine les disparités entre hommes et femmes n'ont jamais été très fortes. Il y a aujourd'hui 49,9 % de femmes analphabètes contre 47,9 % d'hommes, soit à peu près le niveau de disparité existant en 1995 (60,8 % de femmes analphabètes en 1995, contre 59,6 % d'hommes). En revanche, les disparités demeurent beaucoup plus fortes entre zones rurales et zones urbaines, les premières étant beaucoup moins alphabétisées que les secondes.

En ce qui concerne l'enseignement technique, la situation est plus critique :

- les effectifs de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle représentent moins de 10 % des effectifs scolarisés ;
- plus de 60 % des effectifs sont inscrits dans des formations ouvrant sur le secteur tertiaire contre 20 % des effectifs inscrits en formation ouvrant sur le secondaire et 15 %, sur des formations à vocation agricole ;
- 70 % des structures d'enseignement technique sont regroupés à DAKAR, THIES ou ST-LOUIS ;
- la plupart des structures d'enseignement privilégient une option élitiste et préparent à des diplômes nécessitant :
 - le baccalauréat, pour plus de 60 % des structures d'enseignement,
 - le BFEM, pour 20 % d'entre elles,
 - tout autre niveau d'étude, pour 15 % d'entre elles,
- la scolarité dans les établissements privés techniques est relativement élevée ;
- les matériels didactiques et autres équipements et infrastructures de travail, sont vétustes, voire obsolètes, dans nombre d'établissements publics.

La part du budget et du PIB allouée aux secteurs du développement social

La mesure du degré d'atteinte globale des objectifs de l'initiative 20/20 en ce qui concerne les dépenses publiques s'opère à partir de l'indicateur « Ratio de développement durable » élaboré par le PNUD.

En l'état, les objectifs de l'initiative 20/20 n'ont pas encore été atteints. En 1998, l'Etat a consacré 47,3 milliards de fcfa à l'éducation de base, 6 milliards à la santé de base et 24 milliards à l'eau et à l'assainissement, soit 11,2 % de son budget, selon les chiffres donnés par l'étude sur le suivi de l'initiative 20/20 réalisée à la demande du Ministère de l'Economie et des Finances par le Cabinet EMAP, en octobre 2000.

La non atteinte des objectifs de l'initiative 20/20 en matière de dépense budgétaire est essentiellement due à l'insuffisance des ressources du budget de l'Etat et à une non

réallocation des dépenses publiques sociales entre les différents secteurs sociaux et au sein de ceux-ci, afin de promouvoir les SSB.

Le tableau ci-après donne une indication de la ventilation des dépenses publiques consacrées aux services sociaux et permet d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs de l'Initiative 20/20 et les écarts existant par rapport aux normes de référence.

	1995	1996	1997	1998	NORMES
Ratio de dépenses publiques	19,8 %	18,1 %	17,7 %	18,1 %	25 %
Ratio de dépenses sociales	33,3 %	39,8 %	38,3 %	40,1 %	40 %
Ratio de dépenses sociales prioritaires	31,7 %	33,1 %	30,2 %	27,9 %	50 %
Ratio de dépenses de développement humain	2,1 %	2,4 %	2 %	2 %	5 %
Niveau d'atteinte de l'objectif 20/20	10,6 %	13,2 %	11,6 %	11,2 %	20 %
Ecart par rapport à l'objectif	9,4	6,8	8,4	8,8	
Implications financières	40,2	29,5	38,6	45,3	

Source : Etude sur l'initiative 20/20 comme option stratégique de développement. Rapport final cabinet EMAP octobre 2000.

S'agissant de l'APD, les objectifs de l'initiative 20/20 ne sont pas atteints même si le pourcentage d'aide alloué aux SSB est meilleur que le pourcentage de ressources budgétaires. Au total, la part de l'APD ayant servi à financer les SSB en 1998 aura été de 15,6 % du total de l'APD, comme l'indique le tableau ci-après.

En milliards de fcs	1994	1995	1996	1997
Services sociaux de base (SSB)	34	43	32	34
Secteurs sociaux (SS)	66	61	69	60
Aide totale	362	271	269215	279
SSB/SS	51,6 %	70 %	46,6 %	55,8 %
SS/Aide totale	18,1 %	22,7 %	25,8 %	28 %
SSB/ Aide totale	9,3 %	15,9 %	12 %	15,6 %

La prise en compte de la question genre

Si en raison de la mise en oeuvre du PANAF 1, la situation des femmes s'est nettement améliorée, il n'en reste pas moins que les acquis devront nécessairement être consolidés et renforcés pour éviter toute remise en cause. Au demeurant, la lecture des différents indicateurs de progrès relatifs à la situation générale de la Femme dans la société sénégalaise, révèle un certain nombre de problèmes non encore entièrement résolus. Ainsi :

- l'indice de fécondité, de 5,68 %, reste encore trop élevé,
- la prévalence contraceptive moderne reste faible : seules 8,2 % des femmes en âge de procréer peuvent y recourir alors qu'elles sont 30 % à n'avoir pas accès à ce type de contraception malgré leur demande,
- il subsiste encore un certain nombre de dispositions de nature législative ou réglementaire qui, par elles-mêmes ou par l'interprétation qui en est faite, sont discriminatoires à l'endroit des femmes. C'est notamment le cas en matière d'impôt

sur le revenu, d'allocations familiales, de résidence, de régime matrimonial, d'autorité parentale, etc,

- il existe encore certaines disparité dans l'Education entre filles et garçons, notamment en matière d'enseignement supérieur, d'enseignement technique et de formation professionnelle,
- les disparité entre femmes et hommes, en matière d'emplois, demeurent fortes, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Il n'y aurait, selon les conclusion du PANAF 1, que 4 % de femmes cadres au sein des entreprises. Ces disparités sont particulièrement accentuées pour l'occupation de postes de responsabilité.

Aujourd'hui encore, aucune entreprise de taille réellement significative, qu'elle soit publique ou privée, n'est dirigée par une femme. Les 50 premières entreprises sénégalaises par le chiffre d'affaire, tous secteurs d'activité confondus, sont toutes, sans exception, dirigées par des hommes. Même le secteur des TIC's, plus jeune et par conséquent réputé plus ouvert, n'échappe pas à cette règle. Il n'y aucune femme chef de grande ou moyenne entreprise de TIC's,

- les femmes continuent d'être sous-représentées au sein de la haute administration, des corps constitués et des collectivités territoriales, alors même qu'elles constituent la majorité de la population et du corps électoral de la plupart des régions, la région de DAKAR faisant partie des exceptions.

Certes, il y a eu une femme Premier Ministre, et c'est un événement dont la haute portée symbolique n'échappe à personne, mais cela n'a pas suffi, jusqu'ici, à améliorer l'indice de parité. Depuis l'indépendance, le taux le plus important de femmes Ministre n'est toujours que de 25 %. Il en est de même à l'Assemblée nationale et sur les 35 ambassadeurs que compte le corps diplomatique, deux d'entre eux, seulement, sont des femmes.

LES CONTRAINTES MAJEURES

Les contraintes restant à lever pour améliorer les objectifs de développement économique et social restent relativement nombreuses et importantes, quel que soit l'indicateur considéré.

Le niveau de sécurité alimentaire

En raison du lien étroit existant entre le niveau de performance de l'agriculture et le niveau de sécurité alimentaire, les contraintes les plus importantes sont celles qui affectent le secteur agricole dans son ensemble. Ces contraintes sont de divers ordres.

Les contraintes d'ordre naturel

Il s'agit, pour l'essentiel, des contraintes liées à la non maîtrise de l'eau. La baisse tendancielle et l'extrême variabilité de la pluviométrie (11 sécheresses en 20 ans), sont, en l'absence d'une meilleure maîtrise des ressources hydriques (aménagements hydro-électriques, équipements hydrauliques, etc), un facteur limitant extrêmement important.

Il s'agit aussi et surtout des contraintes liées à la dégradation de l'Environnement qui affectent les objectifs de développement du secteur agricole. Les problèmes environnementaux sont, en effet, complexes. Les contraintes majeures à résoudre sont les suivantes :

- la pression démographique, humaine et animale, qui entraîne une augmentation de la demande foncière et une réduction des réserves de terres agricoles et des parcours pastoraux disponibles. Les projections de tendance indiquent qu'il est quasiment impossible d'inverser, à court terme, le processus de croissance démographique et de pression foncière croissante ;
- le recours aux défrichements agricoles qui est un procédé inapproprié d'utilisation de terres agricoles. Les défrichements ont pour principal effet de raccourcir les temps de jachère et, de ce fait, d'appauvrir la terre et de faciliter l'avancée des fronts pionniers ;
- la dégradation des sols par suite de processus d'épuisement, d'érosion hydrique ou éolienne, de salinisation, d'alcalinisation ou d'acidification.

Les contraintes d'ordre structurel

- la faible taille des parcelles culturales : les superficies moyennes cérésières cultivées par actif sont de l'ordre de 0,37 ha, au niveau national,
- la saturation des terroirs : le nombre de personnes par exploitation agricole varie de 3 à 13 personnes, avec une moyenne nationale de 10 personnes dont 8 actifs et 2 personnes à charge.

Les contraintes d'ordre économique

- la baisse constante des revenus des paysans qui limite leur capacité d'épargne et d'investissement et accroît leur niveau d'endettement,
- l'inadaptation du crédit rural,

Les contraintes d'ordre technique

- la régression du paquet technologique,
- la régression du niveau d'encadrement des paysans,
- l'utilisation de techniques culturales inappropriées,
- l'insuffisance de semences de qualité,
- la faible productivité du secteur agricole. Occupant plus de 60 % de la population active, l'agriculture ne représente que 20 % du PIB, contre plus de 55 % pour le tertiaire,
- la faible professionnalisation des paysans,

Les contraintes d'ordre infrastructurel

- la dégradation des routes et, en particulier, des pistes villageoises,
- la quasi-inexistence de barrages anti-sel,
- le faible niveau de maintenance des ouvrages hydrauliques existants,
- le sous développement du marché foncier et le niveau peu élevé de sécurité foncière,

Les contraintes d'ordre institutionnel

- les lenteurs dans le désengagement de l'Etat du secteur productif (SONACOS, SODEFITEX, en particulier),
- les déficiences dans l'orientation de l'investissement public (en 20 ans, l'agriculture irriguée a attiré plus de 60 % des investissements publics, pour des résultats plus que mitigés, alors même qu'elle ne concernait que moins de 10 % des agriculteurs),
- le manque de performance des systèmes d'informations agricoles, de marchés et de prix,
- les lenteurs dans l'opérationnalisation de l'ANCAR,
- la faible capacité des organisations paysannes.

S'agissant du sous-secteur de l'élevage, les principales contraintes concernent :

- la santé animale,
- l'insuffisance de l'alimentation des animaux liée à la dégradation des pâturages naturels et à la faiblesse de l'accès aux sous-produits agricoles et industriels,
- les problèmes d'abreuvement des animaux,
- les ressources génétiques,
- le niveau institutionnel, législatif, réglementaire et organisationnel (coopératives d'éleveurs, GIE et Maison des éleveurs),
- le foncier : le pastoralisme n'est pas considéré comme une mise en valeur foncière,
- la recherche vétérinaire et zootechnique, les infrastructures et la commercialisation.
- l'absence d'une véritable stratégie de développement des filières bovine et ovine et de la production de viande, de lait et d'œufs.

S'agissant du sous-secteur de la pêche continentale, il convient de relever l'absence de véritable stratégie de développement qui explique en partie sa régression actuelle. Sur les 10.000 pêcheurs en activité dans la Vallée du fleuve Sénégal en 1990, il n'en restait plus que 2500 en 1999 et quelques centaines aujourd'hui. L'insuffisance de la pluviométrie et la

faiblesses des crues sont également en cause dans la dégradation de la situation de la pêche continentale.

Les progrès dans la réalisation des OMD

Seules les contraintes transversales, qui affectent l'ensemble des OMD nous intéressent puisque les contraintes propres à la réalisation de chacun des OMD sont également celles qui affectent les indicateurs de développement économique et social et qu'à ce titre, elles ont été examinées.

S'agissant des contraintes transversales, la principale d'entre elle concerne les difficultés à mobiliser les fonds nécessaires et, lorsque ceux-ci sont mobilisés, la faiblesse du taux d'absorption de ces fonds.

L'indice de développement humain

Les contraintes relatives à l'accès à l'éducation pour tous sont examinées dans la sous-partie relative aux disparités dans l'accès à l'enseignement. Il en est de même pour celles qui concernent l'espérance de vie (santé).

L'incidence de la pauvreté et des inégalités

Les principales contraintes à lever sont les suivantes :

- la relative faiblesse du taux de croissance,
- le faible accès au crédit,
- le sous-emploi,
- les problèmes de transformation et de conservation agricoles,
- le manque de diversification des exportations des produits agricoles,
- le faible développement des infrastructures rurales,
- la faible capacité des services sociaux de base,
- le niveau élevé de dégradation des conditions de vie des groupes vulnérables,
- les insuffisances dans la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement,

La prévalence du SIDA et des autres maladies transmissibles

En dépit des efforts particulièrement importants qui ont été accomplis, il existe encore des contraintes qui constituent un facteur de risque important pour l'avenir. Les principales contraintes concernent, notamment :

- la lenteur dans les changements de comportement. Cette lenteur est due :

- à la trop grande importance de la pauvreté et de l'analphabétisme qui affectent les populations,
- à l'appropriation insuffisante des activités d'IEC et de counselling par les communautés de base,
- à la survivance de facteurs bloquants, culturels et culturels,
- au coût encore élevé des préservatifs,
- la prise en charge insuffisante des IST, due :
 - à l'insuffisance en nombre des personnels formés, au niveau des districts,
 - aux ruptures dans l'approvisionnement des test et des réactifs,
 - au défaut de maintenance suffisante du matériel clinique et de laboratoire,
- la prévention insuffisante de la transmission sanguine du VIH qui est due :
 - au manque d'équipements et de ressources humaines formées,
 - au manque de moyens de dépistage adaptés dans les banques de sang,
- la prévention insuffisante de la transmission mère-enfant du VIH, due :
 - à l'insuffisance d'équipements adaptés et de ressources humaines formées, dans les régions,
 - à la résistance des couples au dépistage,
 - à la non décentralisation du programme national de prévention de la transmission mère-enfant, au niveau des régions et des districts de santé,
- la faiblesse de l'impact des activités de conseil et de dépistage volontaire due :
 - à l'absence de structures spécialisées de CDV au niveau décentralisé,
 - au nombre insuffisant de ressources humaines ayant une formation adaptée,
 - au faible taux de fréquentation de la structure de dépistage de Dakar,
- la faiblesse de la surveillance épidémiologique qui trouve son origine dans :
 - le nombre insuffisant de sites de surveillance sentinelle du VIH,
 - le nombre insuffisant de ressources humaines ayant une formation adaptée,
 - à la vétusté des matériels utilisés,

- le niveau non entièrement satisfaisant de gestion, de coordination et de décentralisation des activités de lutte contre le VIH, dû :
 - à la prise en compte insuffisante du volet « Lutte contre le SIDA » dans les projets de développement sectoriel (Agriculture, Transport, Education, etc),
 - aux lourdeurs dans la mobilisation des ressources et dans l'application des procédures liées au financement des programmes sectoriels des ONG, des OCB et des activités menés par les districts de santé.

En ce qui concerne le paludisme, les principales contraintes sont :

- la non disponibilité de la chloroquine dans les foyers,
- l'insuffisance de moustiquaires imprégnées.
- le développement de souches résistantes.

En ce qui concerne la tuberculose, la principale contrainte réside dans la non application systématique de la stratégie DOTS.

Les disparités dans l'accès à l'enseignement

Les contraintes à lever ont trait :

- aux difficultés d'accès pour tous à l'éducation,
- à la baisse de qualité du niveau général des enseignements,
- au manque d'efficacité des politiques et des programmes d'éducation,
- à la non rationalisation des procédures de mobilisation et d'utilisation des fonds.

La part du budget et du PIB allouée au secteur du développement social

La principale contrainte à lever réside dans l'insuffisance des ressources publiques dont dispose l'Etat et dans la nécessité, pour l'Etat de procéder à de nouveaux arbitrages dans l'allocation des ressources en privilégiant les SSB et ce malgré l'insuffisance globale des ressources publiques et l'étroitesse de la marge de manœuvre qui en résulte.

La prise en compte de la question genre

Les principales contraintes à lever sont les suivantes :

Education

- résistances socio-économiques et culturelles au changement : mariage et grossesses précoces, travaux champêtres et domestiques,

- obstacles infrastructurels : insuffisance de salles de classes et de matériels pédagogiques,

Emploi

- subsistance de nombreuses inégalités et de pratiques discriminatoires,
- résistances culturelles,

Prise de décision

- résistance des structures patriarcales,
- peur du changement,
- méconnaissance ou non respect des dispositions relatives aux droits de la Femme,
- faible pouvoir économique des femmes,
- survivance de dispositions législatives et réglementaires non conformes à la CEDAW,
- absence d'organes de contrôle et d'alerte sur le respect des droits fondamentaux reconnus à la femme.

TROISIEME PARTIE : POLITIQUES, PROGRAMMES ET PLAN D' ACTIONS

Pour lever les contraintes existantes qui affectent le développement économique et social, le Gouvernement a d'ores et déjà pris un certain nombre de mesures.

Le niveau de sécurité alimentaire

Pour améliorer le niveau de sécurité alimentaire, le Gouvernement a élaboré une politique de développement du secteur de l'Agriculture. Celle-ci est notamment contenue dans un document de stratégie opérationnelle assortie d'un plan cadre d'actions validé en 2002. Cette stratégie s'articule autour des axes principaux suivants :

- réorientation et renforcement de la qualité et de la durabilité des investissements publics,
- mise en place des conditions de développement de l'investissement privé,
- restauration du patrimoine environnement/ressources naturelles et de la fertilité des sols,
- renforcement de la professionnalisation des acteurs/opérateurs et du développement local,

Par ailleurs, un certain nombre de programmes et projets sont en cours de réalisation qui prennent en charge toutes les contraintes qui entravent le développement de l'agriculture et affectent le niveau de sécurité alimentaire : PSAOP, PPEA, PNIR.

Par ailleurs, un certain nombre de programmes exécutés par le Ministère en charge de l'Environnement prennent en compte la gestion des contraintes de nature environnementale qui affectent le développement du secteur agricole. C'est notamment le cas :

- du **PGIES** (Programme de Gestion Intégrée des Eco – Systèmes du Sénégal),
- du **PNAE** (Programme National d'Actions Environnementales),
- du **PNFR** (Programme National de Foresterie Rurale).

Il existe également des programmes spécialement dédiés à la sécurité alimentaire et dont la gestion est confiée, entre autre, au Commissariat à la sécurité alimentaire (**PSSA** et **PRSA**). Ces programmes devraient être, en principe, remplacés par une stratégie régionale globale, élaborée sous les auspices du CILS destiné à servir de cadre de référence pour toutes les actions qui seront menées en matière de renforcement de la sécurité alimentaire. Cette stratégie a, de surcroît, l'avantage de prendre en compte l'ensemble des préoccupations exprimées dans le NEPAD ET LE DSRP et de réserver une place appréciable à la dimension genre.

Il existe, par ailleurs, de nombreux projets financés par les partenaires institutionnels au développement, les ONG ou le secteur privé qui ont une dimension plus localisée et qui amplifient les effets des programmes nationaux.

Le Gouvernement a également marqué sa volonté de lever les contraintes qui affectent le développement du secteur agricole et la sécurité alimentaire en préparant un projet de loi d'orientation agricole qui, s'il est adopté, engagera l'ensemble de la Nation dans le processus de construction d'une agriculture nouvelle, plus moderne, soucieux du respect de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles, suffisamment productive et rémunératrice pour permettre un véritable développement socio-économique du monde rural et assurer à tous les citoyens, la sécurité alimentaire qu'ils sont en droit d'attendre. capable d'assurer à tous les cityet tournée

Il A également marqué cette volonté en inscrivant dans tous les programmes de développement transversaux majeurs qu'il a élaboré, des actions spécifiques aux questions agricoles. C'est le cas avec la stratégie de développement du secteur privé (DSP) qui met notamment l'accent sur le développement du secteur agricole et l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire et compte un nombre significatif d'actions destinées à lever les contraintes existantes.

C'est aussi et surtout le cas avec la stratégie de réduction contre la pauvreté (SRP) qui fait du développement du secteur agricole l'un de ses principaux axes d'intervention et vise, notamment, à :

- réduire la vulnérabilité des activités agricoles,
- intensifier et moderniser l'agriculture,
- augmenter et diversifier les revenus agricoles,
- renforcer le rôle des organisations paysannes,
- désenclaver les zones rurales.

La prévalence du SIDA et d'autres maladies transmissibles

L'ensemble des contraintes existantes sont prises en compte par les différents projets et programmes en cours de réalisation dans le cadre de l'exécution en cours du **Plan Stratégique 2002-2006 de Lutte contre le VIH/SIDA**.

Par ailleurs, l'ensemble des contraintes qui affectent le secteur de la santé dans son ensemble sont prises en compte par le **PNDS** (Plan National de Développement sanitaire et Social) qui fixe les orientations stratégiques des actions de développement du secteur pour la période 1998-2007 et par le **PDIS** (Programme de Développement Intégré de la Santé) qui opérationnalise la stratégie définie par le PNDS pour la période 1998-2002, et dont la reconduction paraît acquise.

S'agissant du paludisme et de la tuberculose, des programmes de lutte sont en cours de réalisation.

Les disparités dans l'accès à l'enseignement

Les contraintes qui affectent l'accès à l'enseignement sont prises en compte par le **PDEF** (Programme Décennal de l'Education et de la Formation) en cours d'exécution et par les projets ciblés qui sont menés dans ce cadre.

Par ailleurs, le souci d'universaliser l'accès à l'éducation constitue un des axes prioritaires autour desquels s'articule la stratégie de développement du secteur privé (DSP) et la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) et dont le PDEF constitue un instrument de mise en œuvre.

La lutte contre la pauvreté et les inégalités

Depuis décembre 2002, un Programme National de lutte contre la Pauvreté (PLP) et un Programme du Lutte Elargie Contre la Pauvreté (PELCP), élaborés par le Gouvernement, sont en cours d'exécution. Ils visent à accroître les revenus, créer des emplois, améliorer l'accès aux services sociaux de base, promouvoir le rôle économique des femmes et à renforcer les capacités des collectivités de base.

Ces programmes sont désormais intégrés dans le DRSP qui devient le cadre stratégique de référence de toutes les actions de lutte contre la pauvreté. C'est dans ce cadre qu'un nouveau programme de lutte contre la pauvreté, le Programme d'Appui Pour la Réduction de la Pauvreté (PAREP), vient d'être approuvé par le Gouvernement.

En outre, l'AFDS conduit un ambitieux programme de lutte contre la pauvreté, pour la période 2001-2011, dont l'objet est de fournir un appui direct aux communautés pauvres et aux groupes vulnérables à travers des projets de petites dimension, dans les domaines des services sociaux et des infrastructures à la base, à travers la promotion d'activités génératrices de revenus et le renforcement des capacités des groupes-cibles, selon une approche qui respecte les besoins des populations et leurs priorités.

La prise en compte de la question genre

Les contraintes qui entravent encore l'amélioration du statut de la Femme sont toutes prise en compte dans le PANAF 3 (Plan d'Actions National de la Femme Sénégalaise) dont la reconduction paraît acquise.

Les progrès dans la réalisation des OMD et l'amélioration de l'indice de développement humain

Les progrès dans la réalisation des OMD dépendent, pour chacun de ces objectifs, des résultats qui seront obtenus par les programmes et projets sectoriels cités ci-dessus en matière de développement agricole, de santé, d'éducation, de promotion de la Femme.

En effet, ces programmes et projets prennent en compte l'ensemble des contraintes qui affectent la réalisation des OMD et proposent des mesures susceptibles d'en permettre la résolution.

Il en est de même pour l'indice de développement humain. Si les programmes et projets sectoriels de développement bénéficient de l'ensemble des fonds nécessaires à leur exécution et si les résultats escomptés sont obtenus, ils impacteront positivement la croissance du PIB, permettront à l'Etat d'accroître ses ressources et, conformément aux recommandations

Les contraintes qui affectent l'accès à l'enseignement sont prises en compte par le **PDEF** (Programme Décennal de l'Education et de la Formation) en cours d'exécution et par les projets ciblés qui sont menés dans ce cadre.

Par ailleurs, le souci d'universaliser l'accès à l'éducation constitue un des axes prioritaires autour desquels s'articule la stratégie de développement du secteur privé (DSP) et la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) et dont le PDEF constitue un instrument de mise en œuvre.

La lutte contre la pauvreté et les inégalités

Depuis décembre 2002, un Programme National de lutte contre la Pauvreté (PLP) et un Programme du Lutte Elargie Contre la Pauvreté (PELCP), élaborés par le Gouvernement, sont en cours d'exécution. Ils visent à accroître les revenus, créer des emplois, améliorer l'accès aux services sociaux de base, promouvoir le rôle économique des femmes et à renforcer les capacités des collectivités de base.

Ces programmes sont désormais intégrés dans le DRSP qui devient le cadre stratégique de référence de toutes les actions de lutte contre la pauvreté. C'est dans ce cadre qu'un nouveau programme de lutte contre la pauvreté, le Programme d'Appui Pour la Réduction de la Pauvreté (PAREP), vient d'être approuvé par le Gouvernement.

En outre, l'AFDS conduit un ambitieux programme de lutte contre la pauvreté, pour la période 2001-2011, dont l'objet est de fournir un appui direct aux communautés pauvres et aux groupes vulnérables à travers des projets de petites dimension, dans les domaines des services sociaux et des infrastructures à la base, à travers la promotion d'activités génératrices de revenus et le renforcement des capacités des groupes-cibles, selon une approche qui respecte les besoins des populations et leurs priorités.

La prise en compte de la question genre

Les contraintes qui entravent encore l'amélioration du statut de la Femme sont toutes prise en compte dans le PANAF 3 (Plan d'Actions National de la Femme Sénégalaise) dont la reconduction paraît acquise.

Les progrès dans la réalisation des OMD et l'amélioration de l'indice de développement humain

Les progrès dans la réalisation des OMD dépendent, pour chacun de ces objectifs, des résultats qui seront obtenus par les programmes et projets sectoriels cités ci-dessus en matière de développement agricole, de santé, d'éducation, de promotion de la Femme.

En effet, ces programmes et projets prennent en compte l'ensemble des contraintes qui affectent la réalisation des OMD et proposent des mesures susceptibles d'en permettre la résolution.

Il en est de même pour l'indice de développement humain. Si les programmes et projets sectoriels de développement bénéficient de l'ensemble des fonds nécessaires à leur exécution et si les résultats escomptés sont obtenus, ils impacteront positivement la croissance du PIB, permettront à l'Etat d'accroître ses ressources et, conformément aux recommandations

formulées dans le cadre de l'initiative 20/20 de les affecter à la promotion des services sociaux de base dont le développement influe de manière significative sur le développement humain.

ESQUISSE DE MATRICE DES MESURES A PRENDRE

La particularité du domaine d'étude « Développement économique et social » et des indicateurs d'évaluation qui lui sont attachés réside dans le fait que toutes les contraintes identifiées sont d'ores et déjà prises en compte par les programmes en cours d réalisation ou en voie de l'être. La présente matrice ne constitue donc qu'un rappel synthétique et succinct des principales mesures de levée des contraintes qui sont inscrites dans ces programmes.

INDICATEURS	OBJECTIFS	AXES D'INTERVENTION	OBSERVATIONS
SECURITE ALIMENTAIRE	Assurer la couverture des besoins alimentaires des populations par la production agricole locale.	Renforcer l'efficacité des structures d'encadrement et d'appui au monde paysan. Réorienter les interventions de l'Etat. Développer les infrastructures physiques (routes de désenclavement des périmètres agricoles, aménagements hydrauliques, téléphonie rurale, électrification). Développer l'agriculture irriguée. Améliorer l'accès au crédit Renforcer la professionnalisation du secteur. Développer et sécuriser le marché foncier et favoriser les investissements productifs. Améliorer la productivité et les rendements agricoles. Renforcer la viabilité des exploitations agricoles. Promouvoir une bonne politique de commercialisation et de distribution. Promouvoir l'agro-industrie et les produits d'exportation Alléger la fiscalité agricole.	Axes d'intervention pris en compte dans le DSP, le DSO et le DRSP.

		Restaurer le patrimoine environnement/ressources naturelles et la fertilité des sols.	
	Assurer la sécurité alimentaire par le développement de l'élevage	Finaliser la stratégie de développement de l'élevage Améliorer les services d'appui et d'assistance Renforcer la sécurité alimentaire des cheptels Accroître la productivité de la filière	
	Assurer la sécurité alimentaire par le développement de la pêche.	Assurer la gestion durable et la restaurations des stocks de produits halieutiques Satisfaire la demande nationale Redynamiser la pêche continentale. Encourager le développement de la pisciculture et de l'aquaculture Valoriser es ressources halieutiques. Renforcer les actions de professionnalisation des acteurs du secteur.	
EDUCATION ET FORMATION	Assurer l'éducation et la formation universelle et de qualité.	Elargir l'accès à l'éducation et à la formation. Consolider les capacités à dispenser une éducation pertinente et de qualité à tous les niveaux. Créer les conditions pour gestion et une coordination efficaces des politiques et des programmes d'éducation. Rationaliser le dispositif institutionnel et les mécanismes de mobilisation et d'utilisation des ressources.	Axes d'intervention pris en compte dans le PDEF.
LUTTE CONTRE	Contenir la séroprévalence du VIH au dessous du seuil	Poursuivre les action d'information, d'éducation et	

LE VIH/SIDA ET D'AUTRES MALADIES TRANSMISSIBLES	du VIH au dessous du seuil de 3 %. Eradiquer le paludisme et la tuberculose.	d'information, d'éducation et de conseil (IEC). Promouvoir les comportements sexuels à moindre risque pour le VIH/SIDA. Renforcer la prise en charge des IST. Renforcer le dispositif de dépistage et encourager le dépistage volontaire. Renforcer le programme de prévention de la transmission mère-enfant. Renforcer les programmes de prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA (PVVIH). Renforcer le système de surveillance épidémiologique. Promouvoir la recherche. Renforcer le Comité consultatif d'éthique. Améliorer la gestion et la coordination des programmes, projets et actions de lutte contre le VIH/SIDA. Améliorer le niveau de disponibilité de la chloroquine dans les foyers. Accroître la production de moustiquaires imprégnées. Promouvoir la stratégie DOTS.	
GENRE	Assurer une représentation équitable des femmes dans toutes les sphères de la Nation	Renforcer les capacités des organisations de femmes. Assurer la promotion économique des femmes. Eliminer les disparités dans l'accès à l'éducation et à la formation. Améliorer le statut juridique, social et politique des	Axes pris en compte dans le PANAF 2. Leur reconduction dans le PANAF 3 en cours d'élaboration paraît souhaitable.

		femmes. Améliorer la santé des femmes.	
OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	Réaliser les objectifs du millénaire.	Assurer l'exécution des programmes sectoriels qui prennent en compte les objectifs du Millénaire. Améliorer les procédures d'utilisation et de mobilisation des ressources.	Axe pris en compte dans les différentes stratégies sectorielles. Axe pris en compte dans le programme en cours de réforme des procédures budgétaires
PART DU BUDGET ALLOUE AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	Allouer 20 % des ressources budgétaires et 20 % de l'aide publique au développement au financement des services sociaux de base.	Accroître les ressources financières de l'Etat. Améliorer les procédures d'utilisation et de mobilisation des ressources	Axe pris en compte par le DSP et le DRSP.
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LES INEGALITES	Réduire la pauvreté de moitié, d'ici 2015.	Encourager la création de richesse dans un cadre macroéconomique sain. Renforcer les capacités et promotion des services sociaux de base. Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables.	Axes entièrement pris en compte dans le DSRP.

CONCLUSION

Au regard de l'ensemble de ce qui précède, un constat s'impose : la situation du développement économique et social n'est pas encore entièrement satisfaisante et ce, en dépit des nombreuses réformes entreprises et du retour de la croissance.

Il existe encore de nombreuses contraintes qui affectent chacun des indicateurs sociaux-économiques retenus dans le cadre du MAEP mais il est heureux de constater que ces contraintes ont d'ores et déjà été identifiées et les mesures propres à permettre de les lever ont été inscrites dans les politiques et programmes transversaux et/ou sectoriels en cours d'exécution ou en voie de l'être.

Si la réflexion doit précéder l'action, elle ne peut se suffire à elle-même. Il faut donc que les efforts soient désormais orientés non pas uniquement vers l'élaboration de documents stratégiques, si nécessaires soient-ils, mais aussi et surtout vers la réalisation d'actions de développement conformes aux préceptes de bonne gouvernance, concrètes et inscrites dans la durée.

De ce point de vue, la situation actuelle est encourageante. En effet, la croissance est supérieure, depuis près de 7 ans, au croît démographique et tend à se renforcer et à durer, l'inflation est maîtrisée, la gestion des finances publiques a été améliorée, et d'une manière générale, à l'exception du déficit récurrent du commerce extérieur, les indicateurs macro économiques sont bien orientés.

La bonne gouvernance est bien prise en compte par les Autorités et un plan national qui embrasse l'ensemble des aspects de gouvernance - gouvernance politique, gouvernance économique, gouvernance des entreprises - est en cours d'exécution sous la supervision de structures dans lesquelles tous les acteurs de la vie économique et sociale sont représentés.

La lutte contre la pauvreté est devenue une préoccupation centrale et, après un long processus largement participatif, une stratégie cohérente a été adoptée.

L'ensemble de ces éléments constituent une base solide et ferme sur laquelle il paraît désormais possible de bâtir une économie saine, prospère, qui soit à même de garantir aux citoyens, beaucoup mieux qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, un partage équitable du travail, des devoirs et des revenus de la Nation et la pleine jouissance de leurs droits économiques et sociaux.